

Directives pour l'établissement des rapports facultatifs des pays à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, comprenant une proposition de format¹

1. Introduction

Le présent document, préparé par le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), vise à conseiller les Etats membres de l'ONU sur l'établissement de leurs rapports nationaux à la troisième session du FNUF qui se tiendra à Genève du 26 mai au 6 juin 2003, comme suite à la décision du FNUF à sa deuxième session:

“prie son secrétariat d'établir un format destiné à aider les pays à élaborer leurs rapports facultatifs sur la mise en oeuvre des propositions d'action pertinentes du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts qui seront présentées à sa troisième session”. (E/2002/42, Décision 2/1)

2. Généralités sur les rapports nationaux au FNUF

Lorsque le Conseil économique et social a créé le FNUF en octobre 2000, il a identifié le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports d'avancement comme une des principales fonctions du FNUF (document E/2000/35, paragraphe 2e).

A sa première session en juin 2001 (E/2001/42/Rev.1), le FNUF a adopté plusieurs résolutions² offrant des orientations sur les rapports nationaux. Les principes émanant des diverses résolutions sont rassemblés au sein de la Résolution 1/2, Annexe paragraphe 23, comme suit:

« Les rapports présentés de leur propre initiative par les pays, les régions, les organisations et les processus sur la façon dont ils mettent en oeuvre les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts doivent inclure les points positifs et préciser les lacunes et les obstacles qui entravent la mise en oeuvre et les moyens d'exécution. Les rapports peuvent être établis en consultation avec les parties prenantes concernées. La présentation de rapports sur une base volontaire commencera à la deuxième session du Forum. »

Bien que les pays aient convenu, à la première session du FNUF, de rendre compte à la deuxième session, aucune décision n'a été adoptée en ce qui concerne la préparation de directives ou d'un format pour l'établissement des rapports. De ce fait, les rapports nationaux soumis variaient sensiblement en contenu, en structure et en longueur.

Ainsi, le FNUF, à sa deuxième session, a demandé à son Secrétariat de proposer un modèle de présentation afin de faciliter l'établissement des rapports nationaux à la troisième session. Le format suggéré figure à l'Annexe 1 ci-après.

3. But et usage des rapports nationaux

¹ Le Secrétariat du FNUF transmet ce document officiellement à tous les Etats membres du FNUF par l'entremise de leurs missions permanentes auprès de l'ONU. Le document est également accessible sur le site Internet du FNUF (<http://www.FNUF.org>).

² Notamment, la Résolution 1/1 paragraphes 14 et 15, et la Résolution 1/2 Annexe paragraphes 9 et 23.

Le but premier des rapports nationaux est de servir d'outil de planification pour les pays. Le mécanisme de notification est censé aider les pays à évaluer les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre des propositions d'action du GIF/FIF, analyser les enseignements tirés, et dégager les lacunes et obstacles à affronter. Le processus de préparation des rapports peut favoriser le renforcement de la coopération et de la coordination en matière de forêts entre les organismes gouvernementaux et autres parties prenantes dans le pays.

Les rapports seront distribués aux organismes responsables du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (CPF) préparant les rapports du Secrétaire général en vue de la troisième session du FNUF. Les rapports nationaux et les rapports correspondants du Secrétaire Général offriront un aperçu des réalisations des pays, identifieront les problèmes communs de mise en œuvre ainsi que les approches pour les surmonter, et aider les pays à identifier les thèmes clés pour examen au sein du FNUF et en vue d'une action ultérieure à l'échelle internationale.

4. Contribution des rapports nationaux à l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts

Les rapports nationaux joueront un double rôle fondamental dans l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, qui sera exécuté en 2005 sur la base des critères adoptés à la deuxième session du FNUF³:

- Ils fourniront des informations utiles pour évaluer les progrès accomplis par le pays dans la mise en œuvre des propositions d'action pertinentes du GIF/FIF [alinéa a(i)] et pour estimer dans quelle mesure l'établissement de partenariats nécessaires à la mise en œuvre des propositions a été favorisé [alinéa c(i)]
- Parmi les critères d'analyse de l'efficacité, citons ceux liés au mécanisme de notification proprement dit, notamment dans quelle mesure les pays répondent à l'invitation à présenter des rapports facultatifs [alinéa e(i)]; dans quelle mesure les tendances, les enseignements tirés et les nouvelles questions émanent de ces rapports [alinéa e(ii)]; et dans quelle mesure les groupes majeurs⁴ ont été encouragés à participer à l'élaboration des rapports facultatifs [alinéa e(iii)].

5. Préparation du rapport

La reconnaissance par le FNUF de l'importance de renforcer la participation des parties prenantes à la préparation des rapports nationaux au FNUF est consignée dans la Résolution 1/2, Annexe paragraphe 23 (voir ci-dessus) et dans l'alinéa e(iii) pour l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts. En conséquence, les pays sont encouragés à faire intervenir divers organismes gouvernementaux compétents et les grands groupes dans la préparation de leurs rapports nationaux, et à en rendre compte dans leurs rapports.

6. Approche, contenu et format du rapport

Approche

³ Voir document E/2002/42, Résolution 2/3 pour la liste des critères pour l'analyse de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

⁴ Les neuf "grands groupes" énumérés dans le programme Action 21 de la CNUED sont les suivants: femmes, enfants et jeunes, populations autochtones, organisations non gouvernementales, autorités locales, travailleurs et syndicats, milieux d'affaires et industrie, communauté scientifique et technologique, et agriculteurs.

En mettant au point la présentation du rapport, le Secrétariat du FNUF a pris en considération les expériences des pays qui avaient rendu compte à la Commission sur le développement durable (CDD). En particulier, il a examiné les conclusions et recommandations de la réunion des coordonnateurs nationaux sur l'amélioration des rapports nationaux à l'avenir, à la CDD, tenue à New York les 12-13 février 2002⁵. La réunion a, notamment, préconisé l'adoption de directives souples, qui permettent aux pays d'exprimer leurs intérêts et problèmes spécifiques, le tout selon un format standard; simples et abrégées (c'est-à-dire, moins de questions mais plus concentrées); qui comprennent une analyse d'impact national plutôt que de se limiter aux réalisations; et qui invitent à communiquer des opinions tournées vers l'avenir sur des actions devant être entreprises à divers échelons.

Contenu

Le format proposé pour le rapport figure à l'Annexe 1. Les pays sont invités à fournir des renseignements sur les questions suivantes: I) contacts clés dans le secteur forestier dans leur pays; II) progrès et questions liées à la mise en oeuvre des propositions d'action GIF/FIF; et III) préparation du rapport.

Le premier point de la deuxième partie désigne des informations générales sur les progrès accomplis dans l'évaluation (ou le bilan) des propositions d'action du GIF/FIF dans le contexte national, progrès relatifs au programme forestier national ou cadre similaire de politique spécifique aux forêts, et participation des parties prenantes. De nombreux pays ont déjà rendu compte de ces activités dans le Chapitre 11 (Lutte contre la déforestation) des "Profils par pays" (sur la mise en oeuvre nationale d'Action 21), qui ont été soumis à la CDD pour le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002).⁶ Sensible à la nécessité d'alléger au maximum la charge que constitue, pour les pays, la notification, et d'harmoniser les critères d'établissement de rapports, le Secrétariat du FNUF suggère aux pays d'effectuer une simple mise à jour de ces informations, s'il y a lieu. Un exemplaire du CédéROM contenant tous les profils des pays est inclus, de même que le document imprimé du rapport national sur les forêts, s'il est présenté.

Les autres points de la deuxième partie sont axés sur les progrès réalisés dans l'exécution des propositions d'action du GIF/FIF relatives aux trois questions de fond (ou "éléments") devant être abordées à la troisième session du FNUF: i) aspects économiques des forêts; ii) santé et productivité des forêts; et iii) entretien du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs. Les pays sont invités à communiquer des renseignements sur leurs expériences récentes (à savoir, depuis la création du GIF en 1995) relatives à la mise en oeuvre des propositions d'action, à titre de contribution aux débats, conformément aux points de l'ordre du jour 3 et 4 de la troisième session du FNUF (voir Annexe 2). Les pays sont également invités à donner des renseignements sur les "moyens d'exécution" (à savoir financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités aux fins d'aménagement durable des forêts) et certains des "thèmes communs" du FNUF dans le cadre des trois questions de fond.

⁵ Les résultats de la réunion sont consignés dans la Note du Secrétaire général A/Conf.199/PC/4, accessible à: http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/wssd/aconf199_pc4.pdf, dans le CédéRom ci-joint, et dans le document: "Expériences des pays en matière de rapports nationaux à la Commission des Nations Unies sur le développement durable, ONU (Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable), New York, août 2002.

⁶ Les rapports sur les forêts à la CDD comprennent des informations sur la structure administrative, la législation et la réglementation, les politiques et plans, la participation des grands groupes, les programmes et projets, le développement institutionnel, l'information, la recherche et les technologies, le financement et la coopération. Les Profils par pays sont disponibles sur le site web de la CDD à l'adresse suivante: <http://www.un.org/esa/agenda21/natlinfo/cp2002.htm>

Si un pays ne dispose pas d'information sur un point donné ou ce point n'est pas applicable au contexte national, il peut tout simplement indiquer soit "pas d'information disponible", soit "sans objet". Si l'information est disponible dans un autre rapport ou document, le pays peut choisir d'extraire ces informations et de les inclure dans le rapport national au FNUF, ou de fournir la référence ou le document lui-même, en indiquant la section concernée, au Secrétariat du FNUF.

Longueur, langues et présentation des rapports

La longueur des rapports variera d'un pays à l'autre. Toutefois, les pays sont encouragés à fournir un rapport aussi concis que possible, qui ne dépassera pas 10-20 pages.

Comme dans les rapports à la CDD, et compte tenu des contraintes temporelles et financières, les pays sont invités à présenter leurs rapports en anglais, en espagnol ou en français. Nous espérons pouvoir accepter à l'avenir les autres langues officielles des Nations Unies.

Les pays sont invités à soumettre leur rapport national, dans la mesure du possible, sous forme électronique (en format MS Word), et de préciser le logiciel utilisé s'il est autre que Microsoft 2000. Une présentation homogène de tous les rapports faciliterait leur traitement. C'est pourquoi nous suggérons de se conformer aux règles suivantes: caractère Times New Roman, dimension 11; marge de 1" (2,5 cm) à gauche et à droite, en haut et en bas; et texte simple sans tabulations ou retours à la ligne.

7. Présentation des rapports nationaux

Le Secrétariat du FNUF demande aux pays de présenter leur rapport au plus tard le **22 décembre 2002**, de préférence en format électronique (par e-mail ou disquette) en y ajoutant un exemplaire imprimé. Le rapport pourra être envoyé à l'adresse suivante:

M. Pekka Patosaari
Coordonnateur et Chef du Secrétariat FNUF
Département des Affaires Economiques et Sociales
Two UN Plaza, Bureau DC2-2286
Nations Unies
New York, N.Y. 10017
(Etats-Unis)

Tél: (212) 963-3401
Télécopie: (917) 367-3186
E-mail: Patosaari@un.org

8. Diffusion des rapports nationaux

Le Secrétariat du FNUF affichera les rapports sur le site web FNUF afin que chacun puisse y accéder (<http://www.unff.org>).

Format proposé pour les rapports facultatifs des pays au FNUF 3

Rapport national à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Insérer le **Nom du pays**

Insérer la **Date**

I. Contacts clés

Chef de la foresterie au/à/en [insérer le nom du pays]:

Nom: [insérer le nom de la personne responsable des forêts dans le pays]

Titre: [insérer le titre de la personne]

Coordonnées:

Adresse: [à compléter]

Tél: [à compléter]

Télécopie: [à compléter]

E-mail: [à compléter]

Coordonnateur national du FNUF pour [insérer le nom du pays]:

Nom: [insérer le nom du coordonnateur du FNUF pour le pays, s'il a déjà été nommé]

Titre: [insérer le titre du coordonnateur du FNUF pour le pays]

Coordonnées:

Adresse: [à compléter]

Tél: [à compléter]

Télécopie: [à compléter]

E-mail: [à compléter]

Personne à contacter sur les rapports nationaux, s'il ne s'agit pas du coordonnateur national du FNUF:

Nom: [insérer le nom de la personne à contacter]

Titre: [insérer le titre de la personne à contacter]

Coordonnées:

Adresse: [à compléter]

Tél: [à compléter]

Télécopie: [à compléter]

E-mail: [à compléter]

II. Progrès et questions liées à la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF

Généralités

1. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les initiatives prises ou les enseignements tirés en complément des informations sur les forêts figurant dans vos rapports nationaux à la Commission sur le développement durable⁷ sur les points suivants:
 - évaluation (y compris du bien-fondé, de la priorité, de l'état d'avancement de l'exécution, des actions planifiées) des propositions d'action du GIF/FIF dans le cadre national
 - élaboration et mise en oeuvre de votre programme forestier national ou cadre similaire national de politique, et
 - mécanismes ou initiatives pour faciliter la participation des partenaires à la planification du secteur forestier, à la prise de décisions et/ou l'aménagement forestier.

Aspects économiques des forêts, y compris le commerce

2. Veuillez fournir des renseignements sur: i) les activités entreprises dans votre pays, ii) les progrès accomplis, iii) les enseignements tirés, iv) les problèmes rencontrés (y compris ceux liés au financement, au transfert de technologies écologiquement rationnelles et aux besoins de renforcement des capacités), v) les initiatives programmées et vi) le rôle du renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes pour faciliter les progrès sur trois fronts:
 - Evaluation des biens et services forestiers (par exemple, la mise au point et l'utilisation de nouvelles méthodologies d'évaluation, l'évaluation d'une gamme plus vaste de biens et services, et des décisions de politique qui traduisent une évaluation plus complète des valeurs forestières)
 - Quantité, envergure ou qualité des données du marché et des informations relatives aux produits forestiers ligneux et non ligneux et leurs substituts
 - Recours à des instruments économiques et de politique propres à faciliter les progrès en matière d'aménagement durable des forêts (par exemple, des politiques fiscales et des systèmes de collecte des revenus forestiers améliorés)

3. Veuillez fournir des informations sur: i) les activités entreprises dans votre pays, ii) les progrès accomplis, iii) les enseignements tirés, iv) les problèmes rencontrés (y compris ceux liés au financement, au transfert de technologies écologiquement rationnelles, et aux besoins de renforcement des capacités), v) les initiatives programmées et vi) le rôle de la coopération renforcée et de la coordination des politiques et programmes pour faciliter les progrès en matière de commerce de produits forestiers ou de services environnementaux (ex. échanges des émissions de carbone), notamment dans les domaines suivants:
 - Efforts de réduction des impacts négatifs du commerce,
 - Participation aux plans de certification et d'étiquetage forestiers et travaux pour la reconnaissance mutuelle et l'alignement de ces plans, et

⁷ Pour plus de détails, se référer au paragraphe "Contenu" dans la section 6 des "Directives pour la préparation des rapports facultatifs à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts", ci-joint. Les dernières informations sur les forêts présentées à la CDD par la plupart des pays se trouvent dans leur Profil national. Le texte, sur CédéRom et sous forme imprimée, a été distribué avec ces directives à tous les pays.

- Efforts de réduction du commerce illicite (exportations et importations dans votre pays) de produits forestiers ligneux et non ligneux. Veuillez indiquer les réalisations accomplies, les enseignements tirés, les problèmes rencontrés, et les initiatives planifiées.

Santé et productivité des forêts

4. Si les dégâts dus à la pollution atmosphérique est un problème important dans votre pays, veuillez nous informer des stratégies ou programmes nationaux récents visant à atténuer les effets nuisibles de la pollution atmosphérique. Veuillez indiquer si votre pays participe à des efforts de coopération internationale propres à renforcer les connaissances scientifiques, à accroître l'accès à l'information ou à réduire les impacts de la pollution atmosphérique à long terme sur les forêts, ainsi que vos opinions sur le rôle de la coopération renforcée aux niveaux régional et international afin de faciliter ces travaux.

Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs

5. Veuillez indiquer les progrès accomplis et les enseignements tirés dans les efforts d'harmonisation ou de mise en place de cadres de politique compatibles dans votre pays (ex. programme forestier national ou cadre similaire pour les forêts, stratégies et plans d'action sur la biodiversité, plans d'action nationaux pour lutter contre la désertification, etc.) qui abordent en commun l'ensemble des valeurs forestières.

6. Veuillez fournir des renseignements sur les efforts récents d'évaluation des tendances à long terme de l'offre et de la demande de bois, de produits et services non ligneux et sur la prise en compte par le programme forestier national ou cadre de politique forestière similaire des besoins futurs de biens et services forestiers. Veuillez exposer la façon dont la coopération renforcée à l'échelle régionale et internationale, y compris par le biais du FNUF, pourrait faciliter l'application des propositions d'action du GIF/FIF.

Autres informations et nouvelles questions

7. Veuillez fournir tous renseignements complémentaires utiles sur la mise en oeuvre des propositions d'action ou nouvelles questions⁸ relatives à: i) aspects économiques des forêts, ii) santé et productivité des forêts, ou iii) conservation du couvert forestier afin de répondre aux besoins présents et futurs.

III. Préparation du rapport

8. Décrire le mécanisme de préparation de ce rapport, en indiquant les organismes gouvernementaux et partenaires qui sont intervenus, et la mesure dans laquelle ils ont contribué à son établissement. Fournir des informations sur les problèmes rencontrés et les enseignements tirés de la préparation de ce rapport.

⁸ Les "Nouvelles questions" désignent des questions qui n'ont pas été abordées par le FNUF mais qui sont liées aux "éléments" du FNUF. Par exemple, certains pays peuvent considérer les feux de forêt et les ravageurs et les maladies des forêts comme des nouvelles questions importantes que le FNUF devrait affronter dans le cadre de l'élément « santé et productivité des forêts ». Veuillez avoir l'obligeance de limiter les nouvelles questions à trois par élément du FNUF abordées par ce rapport.

Annexe 1 (du format proposé pour les rapports facultatifs des pays au FNUF 3)

Résumé indicatif des propositions d'action GIF/FIF liées à chacune des trois questions de fond à l'ordre du jour de la troisième session du FNUF

Ce résumé des propositions d'action GIF/FIF liées aux aspects économiques des forêts, à la santé et la productivité des forêts, et à la conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs s'inspire des travaux lancés par le Programme sur les forêts (PROFOR) de la Banque mondiale et le Gouvernement d'Australie. Le résumé des actions est fourni uniquement à titre d'illustration. Les pays sont invités à se référer au texte intégral des propositions d'action énoncées dans les rapports du Groupe intergouvernemental sur les forêts- GIF 4 (E/CN.17/1997/12) et du Forum intergouvernemental sur les forêts -FIF 4 (E/CN.17/2000/14).

Question de fond du FNUF 3	Type d'action préconisé	Proposition(s) d'action du GIF	Proposition(s) d'action du FIF
Aspects économiques des forêts	Evaluation des biens et services forestiers	58h, 104a, 104b	107a, 107b, 107c, 107d
	Données et informations sur les prix et les marchés de produits forestiers		41e, 121d, 122e
	Prise en compte du prix de revient complet des produits et services forestiers ligneux et non ligneux	58b(iv), 134a, 134b	41c, 41d, 64h, 122f
	Mise au point et application d'instruments économiques et de politique et de systèmes de collecte des recettes forestières afin d'accroître le recouvrement de la plus-value et promouvoir l'aménagement durable des forêts	70b	115a, 115b, 115c, 115d, 115e, 115f, 115g, 122b, 122d
	Marchés et commerce de produits forestiers	128a, 128b, 128c, 131a, 131b, 132a, 132b, 133a, 133b, 133c, 133d, 133e, 133f, 133g, 135a, 135b	41a, 41b, 41e, 41f, 41g, 64i

Question de fond du FNUF 3	Type d'action préconisé	Proposition(s) d'action du GIF	Proposition(s) d'action du FIF
Santé et productivité des forêts	Adopter des mesures de prévention en vue de la réduction de la pollution atmosphérique	GIF 50a	
	Renforcer la coopération internationale en consolidant les connaissances scientifiques et l'accès à l'information et en réduisant à long terme la pollution atmosphérique	GIF 50b, GIF 50e	
	Elaborer des programmes nationaux et régionaux pour la surveillance de la pollution atmosphérique et fournir des informations factuelles sur la pollution atmosphérique transfrontières	GIF 27c, GIF 50c, GIF 50d	
Conservation du couvert forestier pour répondre aux besoins présents et futurs	<p>Evaluer les tendances à long terme de l'offre et de la demande de bois, et y répondre, par le biais de politiques d'aménagement durable des forêts dans et entre les secteurs public et privé</p> <p>(y compris, Inclure dans l'élaboration des politiques, la fourniture de combustible ligneux et d'énergie du bois, ainsi que les technologies ligneuses à bon rendement énergétique)</p>	28 (a) 58b (i)	122 (a) 122 (b) 122 (d) 122 (c)
	Elaborer et mettre en oeuvre des stratégies pour la protection de toute la gamme des valeurs forestières, y compris les aspects culturels, sociaux, spirituels, environnementaux et économiques; en particulier la diversité biologique, les besoins autochtones et la planification et la gestion de tout l'écosystème		85 (b)
	Améliorer la collecte des données et la diffusion de l'information sur les ressources forestières, qu'il s'agisse de produits et services forestiers ligneux ou non ligneux		121 (b) 121 (c)

Ordre du jour provisoire de la troisième session du FNUF

L'ordre du jour provisoire de la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts a été adopté à sa première session, et légèrement modifié par l'ECOSOC à sa session de juin 2002:

1. Election des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts /Forum intergouvernemental sur les forêts et du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts:
 - (a) Rapport d'avancement sur l'exécution:
 - (i) Aspects économiques des forêts;
 - (ii) Santé et productivité des forêts;
 - (iii) Conserver le couvert forestier afin de satisfaire les demandes présentes et futures.
 - (b) Moyens d'exécution (financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles et renforcement des capacités aux fins de l'aménagement durable des forêts) en tant que question intersectorielle, examinée au titre des points 3(a) (i)(ii) et (iii);
4. Thèmes communs devant être examinés à chaque session:
 - (a) Dialogue ouvert;
 - (b) Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes;
 - (c) Expérience des pays et enseignements tirés;
 - (d) Nouvelles questions intéressant la mise en oeuvre au niveau des pays;
 - (e) Travaux intersessions, y compris nouvel examen des rapports de groupes d'experts ad hoc;
 - (f) Suivi, évaluation et établissement de rapports;
 - (g) Promotion de la participation du public;
 - (h) Programmes forestiers nationaux;
 - (i) Commerce;
 - (j) Environnement propice.
5. Date et lieu de la quatrième session du Forum.
6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session du Forum
7. Adoption du rapport du Forum à sa troisième session.